

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de SAVERNE

Nombre de
Conseillers
élus
11

Nombre de
Conseillers
en fonction
10

Conseillers
Présents
8

Départ de Mr
THOMAS Olivier à
20h30

COMMUNE DE SINGRIST
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 Juin 2015

Sous la présidence de Madame le Maire Béatrice LORENTZ.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs :

BOEHM Alain, CHARDON Christine, ENGEL Isabelle, GUNTNER Stéphane, PAULEN René, SCHLEGEL Audrey, THOMAS Olivier

Absent(e)(s) : HALFTERMEYER Dominique, ayant donné procuration à René PAULEN, FRIEDRICH Jean-Louis ayant donné procuration à Béatrice LORENTZ

En présence de :

LUCAIRE Johanna, Secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV du 26 mai 2015
- 3) Adhésion au groupement de commande – marché électricité
- 4) Inauguration de la Salle « FESTMATT »
- 5) Aménagements des abords de la Salle – engazonnement et plantations
- 6) Vente d'une maison de la commune - droit de préemption de la Mairie
- 7) Indemnités de perte de récolte Mr HAFFNER Frédéric
- 8) Divers et informations :
 - Carrière
 - Ball-trap

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Mme ENGEL Isabelle

2. Approbation de la séance du 26 mai 2015 :

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Adhésion au groupement de commande – marché électricité :

Madame le Maire expose :

La loi « NOME » Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie du 7 Décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015.

Sont concernés par ce dispositif les clients ayant un ou plusieurs sites dont la puissance souscrite pour le contrat d'électricité est supérieure à 36Kva (tarifs jaunes et verts).

Cette nouvelle tarification est désormais soumise aux règles de la commande publique.

Considérant que certaines communes sont également concernées par ce dispositif, il a été décidé de constituer un groupement de commandes tel que défini à l'article 8 du Code des Marchés Publics afin de coordonner et regrouper la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour notamment réaliser des économies d'échelle. Ce groupement de commandes permettra de choisir le même prestataire.

Par la présente convention, les parties entendent définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes.

La mission de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

S'agissant de la commune de SINGRIST, 1 site est recensé :

Nom du site	Adresse	Tarif
Salle Plurifonctionnelle FESTMATT	Lieu-dit KLEINFELD	Jaune

Cette nouvelle tarification est désormais soumise aux règles de la commande publique.

Considérant que certaines communes sont également concernées par ce dispositif, il a été décidé de constituer un groupement de commandes tel que défini à l'article 8 du Code des Marchés Publics afin de coordonner et regrouper la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour notamment réaliser des économies d'échelle. Ce groupement de commandes permettra de choisir le même prestataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire et les explications fournies,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8,

Après en avoir délibéré et à 9 voix contre 1 abstention.

DECIDE d'adhérer au groupement de commande

au groupement de commandes ayant comme membres :

la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig, la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble, la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier / Sommerau, la Ville de WASELONNE, la Ville de MARLENHEIM, la commune de WANGENBOURG-ENGENTHAL, la commune de WESTHOFFEN, la commune de TRAENHEIM, la commune de COSSWILLER, la commune de HOHENGOEFT, la commune de ROMANSWILLER, la commune de ZEHNACKER, la commune de ZEINHEIM, le SIVU do Goeftberg, la commune de NORDHEIM, la commune de DAHLENHEIM, la commune de DANGOLSHEIM, la commune de KIRCHHEIM, le Syndicat de l'Ecole Intercommunale du Scharrach (SEIS), la commune de LOCHWILLER, la commune de REUTENBOURG et la commune de SINGRIST.

ENTEND que la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig sera coordonnateur du groupement de commandes et à ce titre, elle sera chargée :

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres
- de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et de désigner le fournisseur (de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la notification du marché)
- de signer le marché et de le notifier ; chaque membre du groupement exécutera le marché pour la part qui le concerne.

ENTEND également qu'en application de l'article 8-VII du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

PREND ACTE que le groupement de commande est constitué pour une période de 3 ans.

ADOPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes selon texte joint en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tous documents à intervenir.

4. Inauguration de la Salle « FESTMATT » :

L'inauguration de la salle « FESTMATT » aura lieu le samedi 20 juin 2015 à 10h00. Lors du Conseil Municipal du 26 mai dernier les Conseillers ont été informés que les préparatifs s'effectueraient le vendredi 19 juin à partir de 19h00.

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux que les participants, personnalisées et villageois, sont au nombre de 280.

Mme le Maire compte sur le soutien des Adjoints et des Conseillers Municipaux pour le bon déroulement de cette journée.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

5. Aménagements des abords de la Salle – engazonnement et plantations :

Madame le Maire expose les travaux à réaliser au niveau de l'engazonnement des abords de la salle et les plantations côté « Pré festif ».

Nous avons un devis de la Sté KLOCK Laurent à hauteur de :

- 2 500€ HT pour l'engazonnement
- 2 800€ HT pour le « Pré festif ».

Les travaux de préparation ont démarré, l'engazonnement et les plantations se feront à l'automne.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

6. Vente d'une maison de la commune - droit de préemption de la Mairie :

Madame le Maire présente un courrier réceptionné en Mairie en lettre recommandée. Le courrier indique une intention de vente d'une maison située 16 rue des Champs et présente le droit de préemption dont la mairie bénéficie pour cette vente.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption à l'unanimité des membres présents.

7. Indemnités de perte de récolte ECEA HAFFNER :

Mme le Maire informe que lors de l'achat des terrains de l'ECEA HAFFNER il avait été convenu, sous la précédente mandature, que la Commune indemniserait à hauteur de 50€/are au titre d'indemnités de fumure. La surface est de 10,60 ares, l'indemnisation se monte donc à 530€ net.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'indemniser l'ECEA HAFFNER à l'unanimité des membres présents.

Départ de Mr THOMAS Olivier à 20h30.

8. Divers et informations :

✓ Carrière :

Mr Francis KIEFFER nous informe de l'arrêt de la carrière fin 2016 et qu'il ne renouvelle plus le bail du Ball-trap.

✓ Ball-trap :

Mme KIEFFER Camille nous confirme qu'elle ne renouvelle pas le bail du Ball-trap qui se termine fin mars 2016.

Mme le Maire informe les Conseillers qu'en date du 14 juillet aura lieu le Championnat Départemental de la ligue d'Alsace de Ball-trap de 9h00 à 12h et de 14h à 18h.

✓ Assemblée Générale Office de Tourisme du Pays de Marmoutier :

L'Assemblée Générale Office de Tourisme du Pays de Marmoutier se déroulera le 30 juin à 20h00 dans la salle FESTMATT de Singrist.

✓ Talus de la salle FESTMATT RD917 :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, Unité territoriale de Saverne, nous demande une autorisation travaux de voirie et convention d'entretien pour la création de la zone piétonne, l'escalier et les plantations.

✓ Festivités du 14 juillet :

Une réunion de la commission des fêtes sera organisée en vue de l'organisation des festivités du 14 juillet.

✓ **Don de l'association HANSI :**

L'association HANSI de Singrist a décidé de faire don d'une tente d'une valeur de 2 000€ à la Commune qui en gèrera l'exploitation et la location.

✓ **Décision modificative**

Madame le Maire informe les conseillers sur le fait qu'une décision modificative doit être prise afin d'honorer les factures concernant l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle plurifonctionnelle et d'un défibrillateur.

Pour ce faire, il y a lieu de procéder à la modification budgétaire suivante :

Article 020 « Dépense imprévue section d'investissement » :	- 4 500,00 €
Article 2184 opération 89 « Salle des Fêtes » :	+ 2 500,00 €
Article 2158 opération 110 « Défibrillateur » :	+ 2 000,00 €

Décision du Conseil Municipal :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire susmentionnée.

- La date du prochain Conseil Municipal vous sera communiquée ultérieurement.

Clôture de la séance à 21h00.